

# NOUVEAUTES PAIE SAGE au 1<sup>er</sup> Octobre 2018



Cher Client,

Vous trouverez ci-après les nouveautés à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 dans le domaine de la paie et les modifications à apporter sur votre paie SAGE qui en découlent. Nous vous rappelons également dans cette procédure comment aller consulter votre fichier CRM en provenance de la DGFIP pour contrôler les taux de prélèvements à la source de vos salariés.

## Sommaire

1. **Cotisation Salariale Assurance Chômage..... 2**
2. **Consulter son fichier CRM de la DGFIP..... 2**



Centre de  
Compétence

## 1. Cotisation Salariale Assurance Chômage

Source :

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2018

Pour compenser la hausse de la CSG, le taux salarial de la contribution d'assurance chômage a bénéficié d'une première réduction de 1,45 points au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et bénéficie d'une seconde réduction de 0,95 points au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Cela conduit à une exonération totale de la cotisation salariale assurance chômage.

Pour les intermittents du spectacle, la sur contribution salariale destinée à financer leur régime d'assurance chômage spécifique reste due (2,40 %).

Afin de répondre aux demandes de présentation des bulletins clarifiés (champ « Dont évolution de la rémunération... »), il ne faut pas modifier le taux de la rubrique de cotisation d'assurance chômage (codes 4000 et 4010 dans le PPS) mais modifier la rubrique 4030.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la réduction passe de 1.45 point à une exonération totale soit **2.40%**

Ouvrez le mois de paie d'octobre 2018

➔ **Allez dans le Menu Liste/Rubriques et sélectionner la rubrique 4030 CHOMAGE REDUCTION SALARIALE**

The screenshot shows the 'Éléments constitutifs' window for '4030 ASS. CHOMAGE RED. SALARIALE'. The window has several tabs: 'Rubriques', 'Éléments constitutifs', 'Associations', 'Etats administratifs', and 'B. modél.'. The 'Éléments constitutifs' tab is active. It contains fields for 'Caisse' (URSSAF RHONI), 'Code DUCS' (772), 'Formule' (Base x Taux), and 'Montant' (Retenue). Below these fields are two sub-sections: 'Calcul' and 'Spécificités'. The 'Calcul' section has a table with columns: 'Formule', 'Nombre', 'Base', 'Taux (%)', and 'Montant'. The 'Spécificités' section has a 'Formule' field and a 'Montant' field. The 'Calcul' table has the following data:

Formule	Nombre	Base	Taux (%)	Montant
Part sal.	0,00	TAB	-2,400	(Calculé)
R / I / S	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Part pat.			0,000	(Calculé)
R / I / S	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

The 'Spécificités' section has 'Assiette de calcul des bases de cotisatic' set to 'BRUT' and 'Report de l'assiette' checked. The 'Saisie' checkbox is also checked. At the bottom of the window are buttons: 'Ok', 'Annuler', 'Anciennes informations DADS-U', 'Préc.', and 'Suiv.'. A speech bubble points to the 'Calcul' section with the text: 'Sur l'onglet des éléments constitutifs, indiquer un taux salarial de -2.4% Et laisser le taux patronal à 0'.

➡ Si vous avez des rubriques spécifiques pour les VRP ou autres profils particuliers, pensez à effectuer cette manipulation sur ces rubriques.

➡ Pour le contrôle de cette modification sur Octobre 2018 :

- Vérifiez sur un bulletin détaillé que le taux salarial de la rubrique 4030 a bien été modifié sur les paies d'octobre 2018

N°	Désignation	Nombre	Base	Taux	Part salariale		Part patronale		
					Gain	Retenue	Taux	Retenue	
10	SALAIRE DE BASE					4000,00			
1300	PRIME					1000,00			
	Total Brut					5000,00			
2100	URSSAF-MALADIE		5000,00	0,000			0,00	13,000	650,00
2130	URSSAF-VIEILLESSE		5000,00	0,400			20,00	1,900	95,00
2200	URSSAF-VIEILLESSE PLAF.		3311,00	6,900			228,46	8,550	283,09
2310	URSSAF-ALLOC FAMILIALES REDUIT		5000,00	0,000			0,00	3,450	172,50
2400	URSSAF-ACCIDENT DU TRAVAIL		5000,00	0,000			0,00	1,000	50,00
2616	URSSAF-FNAL TOTALITE		5000,00	0,000			0,00	0,500	25,00
4000	POLE EMPLOI-CHOMAGE		5000,00	2,400			120,00	4,050	202,50
4030	POLE EMPLOI-REDUC SALARIALE		5000,00	-2,400			-120,00	0,000	0,00
4200	POLE EMPLOI-AGS		5000,00	0,000			0,00	0,150	7,50
4571	MORNAY-AGFF T1 CADRES		3311,00	0,800			26,49	1,200	39,73
4580	MORNAY-AGFF TB CADRES		1689,00	0,900			15,20	1,300	21,96
4600	MORNAY-RETRAITE CADRES TA		3311,00	3,100			102,64	4,650	153,96
4650	MORNAY-RETRAITE CADRES TB		1689,00	7,800			131,74	12,750	215,35
4795	MORNAY-APEC CADRES TA		3311,00	0,024			0,79	0,036	1,19
4800	MORNAY-APEC CADRES TB		1689,00	0,024			0,41	0,036	0,61
4900	MORNAY - CET CADRES		5000,00	0,130			6,50	0,220	11,00
5050	MORNAY-PREVOYANCE CADRES TA		3311,00	0,000			0,00	1,270	42,05
5055	MORNAY-PREVOYANCE TB CADRES		1689,00	0,760			12,84	1,010	17,06
5250	MORNAY-MUTUELLE CADRES		154,95	50,000			77,48	50,000	77,48
5400	URSSAF-FINANC. ORG SYNDICALES		5000,00	0,000			0,00	0,016	0,80
5900	URSSAF-TAXE TRANSPORT		5000,00	0,000			0,00	1,850	92,50
6000	URSSAF-FORFAIT SOC /PREV		136,59	0,000			0,00	8,000	10,93
7900	URSSAF-COTISATION SOLIDARITE		5000,00	0,000			0,00	0,300	15,00
7000	URSSAF-C.S.G. NON DEDUCTIBLE		5049,09	2,400			121,18	0,000	0,00
7010	URSSAF-C.R.D.S.		5049,09	0,500			25,25	0,000	0,00
7100	URSSAF-C.S.G DEDUCTIBLE		5049,09	6,800			343,34	0,000	0,00
	Total Cotisations							1112,32	2185,21
9998	**Dont gain pouvoir d'achat**					71,67			

- Vérifiez sur un bulletin clarifié que le montant du gain sur pouvoir d'achat a été actualisé sur les paies d'octobre 2018

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
SALAIRE DE BASE				4000,00		
PRIME				1000,00		
Total Brut				5000,00		
<b>- SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		5000,00			0,00	650,00
Complémentaire Santé TA		3311,00			0,00	42,05
Complémentaire Santé TB		1689,00	0,760		12,84	17,06
Frais de santé		154,95	50,000		77,48	77,48
<b>- ACCIDENTS DE TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES</b>		5000,00			0,00	50,00
<b>- RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		3311,00	6,900		228,46	283,09
Sécurité Sociale déplafonnée		5000,00	0,400		20,00	95,00
Complémentaire Tranche A		3311,00	3,900		129,13	193,69
Complémentaire Tranche B		1689,00	8,700		146,94	237,31
Complémentaire CET		5000,00	0,130		6,50	11,00
<b>- FAMILLE</b>		5000,00			0,00	172,50
<b>- ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		5000,00			0,00	210,00
APEC		5000,00	0,024		1,20	1,80
<b>- AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>						
Autres contributions patronales sur brut		5000,00			0,00	133,30
Forfait social		136,59			0,00	10,93
<b>- CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU</b>		5049,09	6,800		343,34	0,00
<b>- CSGCRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU</b>		5049,09	2,900		146,43	0,00
Total des Cotisations et Contributions					1112,32	2185,21
**Dont gain pouvoir d'achat**				71,67		

Le gain se calcule désormais ainsi :

- + Brut \* 0.75%
- + TAB \* 2.4%
- - base CSG \* 1.7%

Ainsi pour un brut de 2000€ n'atteignant pas la tranche C avec 2110€ en base CSG, le gain sur pouvoir d'achat vaut :

- + 5000 \* 0.75 % = 37,5 €
- + 5000 \* 2.4% = 120 €
- - 5049,09 \* 1.7% = 85,83 €

**Soit 71.67 €**

## 2. Consulter son fichier CRM de la DGFIP

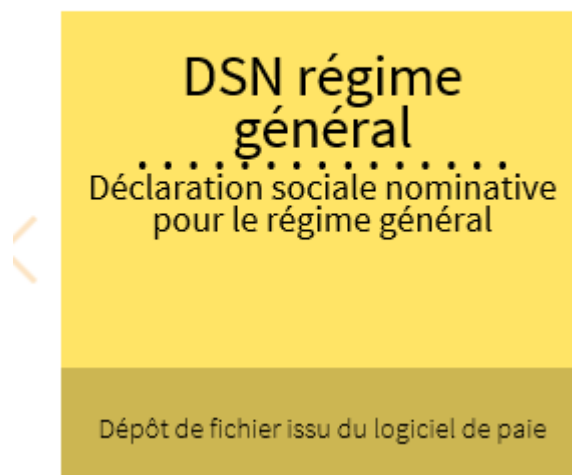
Il est important d'aller consulter rapidement les fichiers CRM en provenance de la DGFIP, qui vous donner les taux de prélèvements à la source par salarié.

Pour se faire :

➡ **Se connecter sur votre espace Net-Entreprise**

➡ **Cliquer sur la vignette DSN**

## Vos déclarations



➔ Cliquer sur la loupe à la droite d'une déclaration DSN mensuelle acceptée

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements pour l'échéance au 15 Septembre 2018

Déclarations non transmises	0	
Déclarations rejetées	0	
Déclarations conformes	1	

Afficher les certificats de conformité

» Siren [redacted] Siret [redacted] SOLUTIONS Afficher les certificats de conformité Normale 18081717...

➔ Cliquer sur le lien de la ligne de la DGFIP

- DGFIP

Données nominatives

Compte-rendu disponible  
Accéder au bilan de traitement

le 19/09/2018 à 07:12

➔ Vous avez ainsi la liste des salariés déclarés sur la DSN mensuelle concernée avec leur NIR, leur matricule et leur taux PAS

Individu 4 sur 58	
Identifiant individu	: [redacted] 010066
Matricule	: 000058
Taux d'imposition PAS	: 11.00

**Attention** : les salariés n'ayant ni un taux, ni un 0 mais un tiret sur la ligne du taux d'imposition PAS, en l'absence se verront appliquer un taux légal qui sera le suivante en fonction de la grille ci-dessous :

jusqu'à 1 367	0,0%	de 2 989 à 3 363	12%
de 1 368 à 1 419	0,5%	de 3 364 à 3 925	14%
de 1 420 à 1 510	1,5%	de 3 926 à 4 706	16%
de 1 511 à 1 613	2,5%	de 4 707 à 5 888	18%
de 1 614 à 1 723	3,5%	de 5 889 à 7 581	20%
de 1 724 à 1 815	4,5%	de 7 582 à 10 292	24%
de 1 816 à 1 936	6%	de 10 293 à 14 417	28 %
de 1 937 à 2 511	7,5%	de 14 418 à 22 042	33%
de 2 512 à 2 725	9%	de 22 043 à 46 500	38%
de 2 726 à 2 988	10,5%	à partir de 46 501	43%

Assurez vous que ce n'est pas une erreur de sa part, lié à la réponse ci-dessous mal compris par le salarié sur le site du PAS :

### Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé ?

**J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.**

Cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

Le bouton « Télécharger le rapport » présent en bas à droite de l'écran vous permet d'ouvrir le fichier complet sous format XML.

Lors des formations PAS, nous vous préciserons que ces rapports seront directement téléchargeables depuis la paie SAGE 100C, et intégrés en automatique dans la fiche du salarié.

---

*Nous vous souhaitons une bonne mise en place du prélèvement  
à la source avec les équipes Calliopé*

---



**Service Assistance SAGE**  
[assistance.sage@groupediagonal.com](mailto:assistance.sage@groupediagonal.com)

